Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR20.22PR

concernant

une demande d'un crédit d'études de CHF 500'000.- pour assurer l'alimentation électrique future de la ville d'Yverdon-les-Bains

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 novembre 2020 par visioconférence.

Elle était composée de Madame et Messieurs Philippe GUIGNARD, Ruben RAMCHURN, Younes SEGHROUCHNI, Ervin SHEU, Olivier SIMONT-VERMOT, Bart WIND et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Municipal, Philippe GENDRET, Chef de service, Olivier FLÜCKIGER, Chef de projet et Jean-Marc SUTTERLET, Chef section REL. Nous les remercions pour la grande quantité de données techniques qu'ils nous ont fournies et leurs réponses précises à nos questions.

Par le biais du préavis susmentionné, la Municipalité demande au Conseil communal l'octroi de CHF 500'000.- au titre d'un crédit pour étudier les variantes qui permettront de pallier la mise hors service, par la Romande Energie SA, du réseau d'alimentation de 40'000 volts à l'horizon 2026. La Ville perdra à cette date son indispensable alimentation de secours.

Depuis plus de dix ans, cette échéance était annoncée. Cette ligne était d'ailleurs intégrée au plan des investissements mais a été déclarée non prioritaire et retirée en 2014. La date butoir est maintenant officiellement annoncée. Dès 2026 donc, la redondance de l'alimentation électrique de la Ville ne sera plus possible et il est l'heure de mettre à l'étude les variantes envisageables. Il est inimaginable qu'Yverdon-les-Bains soit sujet à des coupures d'alimentation électrique chaque fois que la maintenance des stations ou du réseau sera nécessaire. Une avarie sur le réseau est également toujours possible, sachant que le câble d'alimentation électrique qui passe sous le parking de la Place d'Armes par exemple est vieux de 40 ans. L'enjeu de cette étude est évidemment capital et indispensable à la sécurisation de notre approvisionnement.

La Municipalité a retenu divers scenarii pour la réalisation de ces ouvrages. Les critères qu'elle a pris en compte sont l'intégration de divers paramètres tels qu'un échelonnement possible des investissements, l'adaptabilité des équipements aux besoins de consommation évolutifs de la Ville (suivant l'implantation d'entreprises grosses consommatrices ou l'électrification massive de la mobilité par exemple), le respect des délais, l'opportunité de construire ces équipements sur des parcelles déjà en sa propriété ainsi que les conditions de répartition entre Romande Energie SA et la Ville.

Il s'agit donc d'un projet d'une importance stratégique, pour des montants extrêmement élevés. Des études très fouillées sont indispensables pour assurer les meilleures économicité et efficience de la variante qui sera retenue. Une erreur de projection impacterait très négativement notre Ville.

Le réseau nouvellement pensé respectera le Plan Directeur des Énergies. Il ne devra pas être surdimensionné mais devra s'adapter à l'évolution prévisible des habitudes de consommation.

Romande Energie SA restera gestionnaire de notre alimentation en amont. Elle est notre transporteur d'électricité et fournisseur d'énergie Haute Tension. C'est un partenaire fiable avec qui le service pourra partager le poids de certaines études ou de certains équipements.

Les appels d'offre pour l'étude de faisabilité seront réalisés sur la base des normes SIA et respecteront les contraintes des marchés publics.

Ces études ne peuvent être conduites à l'interne du service. Les forces de travail n'y sont pas suffisantes d'une part, et d'autre part, les compétences requises sont extrêmement pointues et spécifiques. Il ne serait pas adéquat d'engager les ressources nécessaires aujourd'hui pour s'en séparer demain.

Le crédit d'études est d'ores et déjà référencé au plan des investissements.

Vœu

La commission, moins une voix, souhaite que, dans le périmètre du crédit d'études alloué, soit analysée la possibilité de mettre en œuvre des modalités de stockage de l'électricité, de manière à ne pas devoir dimensionner la capacité du réseau sur les pics de consommation. Cette option, si elle est réaliste et réalisable, permettrait d'écrêter la courbe de fourniture électrique et de valoriser pour partie l'énergie produite localement.

Conclusions

S'agissant là d'un projet indispensable pour la sécurisation de l'alimentation électrique de notre Ville, un projet nécessaire et responsable, l'allocation de ce crédit d'études devra permettre à la Municipalité et à son Service des énergies d'anticiper le retrait de Romande Energies SA et la désaffection du circuit d'alimentation de secours, à l'horizon 2026. Les études doivent pouvoir débuter au plus vite de manière à choisir rapidement l'option la plus efficiente et la plus économique, au bénéfice des finances de la Ville ainsi que des consommateurs d'énergie.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de soutenir ce préavis en allouant au SEY un crédit d'études de CHF 500'000.-.

Il vous est donc recommandé d'accepter les articles 1, 2 et 3 de ce préavis.

Pascale FISCHER, rapportrice

Yverdon-les-Bains, le 22 novembre 2020